



**Department of
Education**

Chancellor Richard A. Carranza

Office of the Chancellor 52
Chambers Street | New York, NY 10007 212 374 0200 tel |
212 374 5588 fax
nycchancellor@schools.nyc.gov email

Cher parent/tuteur, chère tutrice :

La santé de votre enfant compte énormément pour nous. Dans les écoles publiques de la Ville de New York, les cours d'éducation à la santé transmettent aux élèves les compétences et connaissances liées la prévention de la violence et des blessures ; le bien-être mental et émotionnel ; la combinaison alimentation-activité physique ; le tabac, l'alcool et les autres drogues ; la sexualité et l'équilibre des relations familiales ; le VIH/SIDA ; la santé personnelle et comment la préserver en consommant les bons produits. L'allocation par le Maire de Blasio de fonds multi-annuels via la nouvelle initiative Health Ed Works renforce l'engagement du DOE pour la santé des élèves en multipliant les formes d'appui pour l'éducation à la santé dans toutes nos écoles.

Le Département de l'Éducation de l'État de New York (NYSED) exige que l'emploi du temps des collégiens et des lycéens réserve un semestre à des cours complets d'éducation à la santé. En prenant ces leçons, les élèves apprennent à vivre sainement et à éviter les comportements à risque. Ces cours, conçus pour le collège et le lycée, contiennent des chapitres sur la santé sexuelle adaptés à l'âge de vos enfants. Ils viennent s'ajouter aux leçons sur le VIH/SIDA exigées par l'État à dispenser chaque année aux grades K-12.

Dans les cours d'éducation à la santé sexuelle, les élèves adolescents trouvent à la fois des informations médicales exactes et apprennent, en même temps, à communiquer sur le sujet. Ainsi guidés, ils sauront faire des choix qui préserveront leur santé et les protégeront des dangers. Nous partageons l'objectif de retarder l'activité sexuelle chez les jeunes en âge d'être scolarisés.

Nous sommes conscients que les croyances, cultures et traditions de l'ensemble de nos élèves et de leur famille correspondent à une large palette. Ces valeurs familiales sont des lignes de conduite fondamentales au cœur de la vie de votre enfant. En tant que parent/tuteur/tutrice, vous avez le droit de refuser que votre enfant suive certaines leçons sur la contraception et les méthodes de prévention du VIH/des infections sexuellement transmissibles (IST). Vous ne pouvez pas retirer votre enfant des cours sur l'abstinence ou sur les autres leçons d'éducation à la santé sexuelle. Si vous avez des questions sur les cours que vous avez le droit de faire retirer de l'emploi du temps de votre enfant, veuillez en parler au/à la coordinateur(trice) des parents, au professeur d'éducation à la santé ou au chef de son établissement scolaire.

Si vous souhaitez que votre enfant soit dispensé(e) des leçons sur la contraception et sur la prévention contre les VIH/IST, écrivez une lettre au chef de son établissement scolaire. Dans cette lettre, vous devez déclarer que :

- Votre enfant ne doit pas se trouver dans la salle de classe au moment des leçons sur la contraception et sur les méthodes de prévention contre les VIH/IST ; et
- Vous veillerez chez-vous à éduquer vous-même votre enfant à la prévention.

Comme dans tous les domaines, les parents et tuteurs/tutrices sont, pour leur(s) enfant(s), les premiers et plus influents enseignants. Parents, tuteurs/tutrices et écoles poursuivent un objectif commun : nous voulons que les élèves, de tous âges, soient en bonne santé à tout point de vue. Demandez à votre enfant de vous raconter ce qu'il(elle) apprend en cours d'éducation à la santé, sans vous limiter à ceux de santé sexuelle. Si vous désirez en savoir plus sur les cours d'éducation à la santé, parlez-en avec les professeurs et le chef d'établissement scolaire de votre enfant. Et puis, veillez à transmettre à votre enfant vos convictions sur la meilleure façon de mener une vie saine.

Cordialement,

Richard A. Carranza